Cinquante-Quatrième Année. — N° 27 CINQ centimes le Numéro Vendredi 1er Février 1895

ABONNEMENT
Un an..... 18 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 4 5

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS
Annonces, la ligne.. » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. Un trimestre commencé sera dû

BUREAUX : 4 PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance

SAUMUR, 31 JANVIER

L'AMNISTIE

Oui, pour ne point contrarier les auteurs de la proposition, nous voulons bien admettre que l'amnistie s'imposait en principe. Pourquoi, comment, en vertu de quel fait, de quelle loi morale? Personne n'en sait rien et ne saurait l'expliquer. Mais il paraît qu'elle s'imposait dans le courant général des idées.

Evidemment on s'en passait, sans aucune privation, depuis plusieurs années, et il n'eut pas été absolument impossible de s'en passer encore pendant quelques autres, les gens évadés du sol français ne ressentant, de leur exil volontaire, aucun dommage interne ni externe, excepté, peut-être, sous le rapport culinaire. Nourriture et langage usuel à part, ils retrouvaient, à l'étranger, les cafés, les cercles, les grecs, les escrocs, les pièces, les artistes et les grues de Paris. Néanmoins, bien qu'elles n'en témoignassent aucunement le désir, le Parlement a cru devoir rappeler ces intéressantes victimes sur le sol natal. Question de sentimentalisme exagéré. Dans une minute inopinée de « revenez-y », d'attendrissement légèrement jobard aux souvenirs d'enfance, et aux vieilles romances pleurardes, *Loin du pays, les Hirondelles, le Déporté, Sombre Océan, le Pigeon messager* (que les proscrits mangent aux petits pois), la Chambre décidait le rappel des bannis, naïveté que nous n'avons point le courage de blâmer.

Au lieu de l'amnistie politique atteignant des citoyens très rentés, ou occupant une situation lucrative exprès désertée, qui n'ont été frappés que parce qu'au mérite normal, au travail de paix et de régularité ils ont préféré l'auréole facile, banale et frelatée du martyre (le bâton de maréchal des idiots ou des fous, des gêneurs pour ne point dire des raseurs), j'aurais compris qu'on pardonnât, qu'on remît en liberté des gens, hommes, femmes, enfants, ayant volé du pain, de l'argent, par suite de misère, d'inconscience, parbleu! même par suite de vice, de pourriture infiltrés dans le sang. Non pas. Le cabotinage politique dont nous mourrons exigeait l'amnistie politique, l'amnistie des cabotins de la plume et de la tribune.

A qui la faute? A M. Faure et à Victor Hugo.

M. Faure, que vous supposiez faussement un illettré, est, au contraire, imbu, jusqu'aux moëlles, de nos grands poètes modernes, surtout de Hugo. La preuve? Elle vous saute aux yeux.

Est-ce que *son* amnistie — car elle est sienne; elle ne provient pas, quoiqu'en prétendent les radicaux, de M. Bourgeois, encore moins de M. Ribot qui se distingue, au contraire (vous en aurez bientôt l'éclatant témoignage) par la longévité de ses rancunes, je ne dis pas de ses haines car il est d'esprit trop médiocre pour s'élever jusqu'à la haine — est-ce que l'amnistie de M. Faure ne sort pas tout droit du monologue, dans *Hernani*, de Charles-Quint interrogeant le squelette de Charlemagne :

— Et par où commencer?
— Mon fils, par la clémence!

Non. Voici l'absolue vérité.

Ne trouvant pas de Charlemagne à questionner, bien qu'on ait le droit d'avancer que M. Perier ne s'est pas privé de faire Charlemagne, M. Faure s'est contenté d'emprunter aux enfants le jeu consistant à ouvrir un livre au hasard de l'épingle, la lettre la plus voisine de l'A gagnant sur celle qui en est plus éloignée. En cherchant, dans le premier bouquin venu, à l'aide de ce procédé candide, son mot de début, M. le Président est tombé sur le mot clémence. De là, uniquement, par extension, par analogie, l'amnistie à laquelle le plus Félix des Faure songeait, la veille de son élection, encore moins qu'à son premier « herbon ».

Dame, tout le monde — en ce compris les sept fameux refractaires de la Chambre — n'a pas unanimement jubilé. Certains journaux bien pensants et bien pansés émettent des réserves : On se repentira peut-être d'une indulgence prématurée.... M. Rochefort par ci... M. Gérault-Richard par là. Ce dernier? La fugue grotesque de M. Perier lui ouvrait naturellement, tout de go et à deux battants, les portes de Sainte-Pélagie. M. Rochefort? Est-ce que, vraiment, il subsiste des bourgeois assez arriérés, assez opaques, assez obtus pour appréhender la venue en France de M. Rochefort! Allons donc! On n'a plus peur de M. Rochefort que dans la lune ou parmi les restes gâteux des Bonapartants, des Ratapoils mangés aux vers de 1868.

C'est, en tout cas, un trait d'esprit chez M. Faure d'enlever la peau d'emprunt de ces Aristides à trois sous la pièce. Qu'est Gérault-Richard sans la prison? Un niais sordide et un ignorant prétentieux : sortez-le donc de son cachot postiche. Rouanet, Jaurès, Mirman, l'absence leur redonnait un relief qui s'effaçait dans l'oubli. Rendez à Jaurès son perchoir, à Rouanet sa « pratique », à Mirman ses effets publics de pince-nez. Quant à M. Rochefort, ne soyez pas en peine. Je vous garantis que, d'ici cinq mois, il crèvera de tranquillité, d'empâtement, et qu'il effectuera un coup de chien de premier ordre pour retourner à l'étranger. Il ne comprend plus rien à la France qui ne le comprend plus.

Donc, accueillons favorablement cette amnistie, un peu tombée comme un mulot dans une guitare, mais qui remet hommes et choses à leur véritable place et les montre sous leur véritable jour.

La proposition Bazille

UN SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT A LA GUERRE

M. Bazille, député de la Vienne, a déposé, samedi dernier, un amendement au chapitre 1er du budget de la guerre, ayant pour but la création d'un sous-secrétariat d'Etat au ministère de la guerre.

Le sous-secrétaire d'Etat n'aura rien à voir dans les affaires militaires, il s'occupera uniquement de l'administration et de la comptabilité qui ont rudement besoin d'être la première surveillée et la seconde tirée au clair.

Les militaires sont loin d'être familiarisés avec les règles de l'administration et de la comptabilité publique; c'est pour ce motif que les plus graves irrégularités existent dans la comptabilité du ministère de la guerre; c'est ainsi qu'en 1889, par exemple, la Cour des comptes a signalé 55 irrégularités dans les comptes de la guerre; elle en avait relevé jusqu'à 94 en 1886.

Et le plus grave est que les mêmes irrégularités sont chaque année signalées, sans que le ministre de la guerre cherche à en empêcher le retour l'année suivante.

Virements, accroissements irréguliers de personnel, interversions de dépenses de budget à budget, maintien en surnombre au ministère d'officiers payés sur la solde des corps de troupes, paiements par mandats d'avance, tout cela, hélas! existe dans les comptes du ministère de la guerre!

Mais il y a des choses plus graves encore, ajoute l'auteur de la proposition.

C'est ainsi qu'on a vu, par exemple, en 1886, un marché de conserves s'élevant à 3,750,000 francs confié à la maison Digeon, qui n'avait ni capitaux, ni usines, ni outillage pour exécuter la commande.

Et l'administration de la guerre n'a pas même pris la peine de faire verser le cautionnement de 125,000 francs stipulé.

Qu'est-il arrivé? La maison Digeon n'a pu tenir ses engagements et, pour que le marché fût exécuté, il a fallu en autoriser la cession à la maison Prevet et en modifier toutes les clauses. On devait livrer des conserves de Nouvelle-Calédonie; on livra, en réalité, des conserves américaines.

Voilà, sur la question des fournitures, un exemple entre mille.

Autres étrangetés :

Sait-on que certains généraux touchent un honoraire spécial de 1,000 francs quand ils vont, pendant quelques heures, diriger ce qu'on appelle « les petites manœuvres »?

Sait-on qu'il existe à l'état-major général, d'après l'annuaire, plus de 140 officiers, tandis que le budget n'en fait ressortir que 98!

Si les assertions de M. Bazille sont exactes, sa proposition sera certainement approuvée par la Chambre. Il est utile que les gaspillages de toute nature prennent fin et qu'un commis, un contrôleur d'Etat surveille uniquement, exclusivement et rigoureusement l'administration et la comptabilité militaires.....

A moins que le projet n'aboutisse à la création d'une nouvelle fonction et n'accroisse de nouveaux soldats l'armée déjà trop considérable des fonctionnaires et des bureau-grattes.

Les ministres Francs-Maçons

M. Leygues, ministre de l'intérieur, est franc-maçon.

M. Chautemps, ministre des colonies, est franc-maçon.

M. Dupuy-Dutemps l'est aussi, si nos informations sont exactes.

M. Gadaud, ministre de l'agriculture, est un des dignitaires de l'Association générale des Athées.

Le F∴ Gadaud présidait le conseil maçonnique qui s'est tenu au Grand Orient, au mois d'octobre 1894.

En sa qualité de médecin, M. Gadaud n'avait rien qui le prédestinât à la surveillance de l'agriculture; aussi, peut-on supposer qu'il a été choisi, non point parce qu'il se connaît en carottes ou que l'élevage des lapins n'a plus de secrets pour lui, mais tout simplement en sa qualité d'agent officiel du Grand Orient.

Dans tout cabinet républicain, le Grand-Orient compte son représentant attitré; aujourd'hui, c'est le F∴ Gadaud. La Franc-Maçonnerie peut être tranquille; elle reste toujours, envers et contre tous, l'inspiratrice et la directrice du gouvernement.

Les obsèques du maréchal Canrobert

Le service funèbre aura lieu aux Invalides, de même que l'inhumation. Le corps sera transporté directement samedi matin, sans que les troupes l'accompagnent.

Il n'y aura donc pas de défilé militaire à travers Paris comme pour le maréchal de Mac-Mahon.

Le gouvernement craindrait, dit-on, quelques cris hostiles ou des manifestations contre le régime établi. On redouterait les gens qui ont conservé le souvenir du maréchal *Rrran!*

Canrobert et Belfort

Nous avons dit hier quelques-uns des titres immortels du maréchal Canrobert à l'amour de la France.

Le plus grand, c'est d'avoir conservé Belfort à la patrie française.

En 1871, au moment de la discussion du traité de paix, l'empereur d'Allemagne apprit un jour que ses plénipotentiaires, se conformant aux principes ordinaires de la délimitation des frontières, laissaient à la France la partie du territoire sur laquelle avait été livrée la bataille de Saint-Privat.

L'Empereur fit donner, immédiatement, à ses mandataires ordre de faire à la France telle concession qui lui semblât équivalente, déclarant qu'il exigeait que le champ de bataille de Saint-Privat, où reposait sa garde, restât à l'Allemagne.

Informés de cette communication, les négociateurs français exigèrent, à leur tour, que la France conservât la ville de Belfort qui venait d'être comprise dans le territoire allemand.

Après en avoir référé à l'Empereur, les plénipotentiaires allemands furent obligés d'acquiescer à cette condition et Belfort resta français.

Aussitôt cette décision acceptée de part et d'autre, M. Thiers, chef du pouvoir exécutif, en fut informé officiellement et vint en personne voir le maréchal Canrobert auquel il transmit ses remerciements *au nom de la France*, pour avoir su conserver au pays une de nos plus belles places de guerre dont la perte eût eu des conséquences peut-être irréparables.

Cette page d'histoire, incontestable, et qui ne sera pas contestée, ne sera jamais oubliée par les patriotes.

La Commission de l'armée

LES FRÈRES SOUS LES DRAPEAUX

La commission de l'armée a examiné quelques propositions qui paraissent avoir un caractère d'urgence et qui sont de nature à ne soulever aucune difficulté.

La première est une proposition de loi de M. de Montfort portant modification à la loi du 15 juillet 1889 sur le recrutement de l'armée relativement au service de deux frères. Si la loi militaire est dure, elle l'est particulièrement lorsque deux frères sont appelés ensemble sous les drapeaux.

Il est bien vrai que la présence d'un frère aîné à l'armée dispense le second frère de deux ans de service; mais M. de Montfort, d'accord avec un grand nombre de conseils généraux qui ont émis un vœu analogue, voudrait que le dispensé, qui en fera la demande, ne soit incorporé qu'après l'expiration du temps obligatoire du service de l'autre frère.

De cette façon, deux jumeaux ne seraient pas enlevés en même temps à leur famille ; le second n'entrerait au régiment qu'après le retour de l'aîné. Il y aurait là pour les familles un grand adoucissement au régime militaire, sans que l'Etat perdît un jour de service.

La proposition de M. de Montfort a surtout pour résultat de décider que le frère qui est sous les drapeaux, au moment du conseil de révision, dispense son frère, dès ce moment-là, tandis que d'après la loi de 89 le frère dispensé ne profite de la dispense qu'à partir du moment où il est incorporé.

La Commission a adopté la proposition et nommé M. Guyot-Dessaigne, rapporteur.

INFORMATIONS

Les appels de classes

Le premier alinéa de l'article 5 (dispositions générales relatives aux appels) de l'instruction ministérielle de 1er décembre 1894, ainsi conçu :

« Les hommes de toutes armes qui ont accompli intégralement cinq années de service, par suite du renoncement au renvoi anticipé de leur classe, soit comme engagés volontaires, soit comme appelés sous le régime de la loi du 27 juillet 1872, sont considérés comme ayant accompli, par anticipation, le premier des appels en temps de paix auxquels ils sont astreints par la loi du 15 juillet 1889 »,

Doit être complété par le paragraphe suivant:

« Cette disposition s'applique également aux engagés volontaires de quatre ou cinq ans sous le régime de la loi du 15 juillet 1889. ».

Les candidatures Rochefort

M. Rochefort, paraît-il, est bien déterminé à refuser toute candidature, dans quelque circonstance qu'elle se présente.

M. Rochefort a raison. Exception faite de son ancien apologue (en 1870) de l'aigle, du morceau de lard, et du chapeau impérial, ses interventions à la tribune ont manqué d'éclat.

Pauvre Jules, il est malade !

On annonce que la maladie de M. Jules Guesde s'est aggravée depuis quelques jours, au point de donner de sérieuses inquiétudes à son entourage.

Mort de M. de Douville-Maillefeu

M. le comte de Douville-Maillefeu, député de la Somme, vient de mourir à Hyères, dans sa soixantième année.

Il siégeait à l'extrême gauche et on n'a pas oublié ses boutades, ni ses apostrophes d'enfant terrible à l'adresse de ses contradicteurs, du président, de la presse et du public des tribunes.

Ancien marin, il prenait souvent son banc de député pour un banc de quart, et, de sa voix de tonnerre, ne ménageait pas les épithètes salées à ceux qui contrecarraient ses vues.

Une des prétentions, d'ailleurs inoffensives, de M. de Douville-Maillefeu consistait à s'affirmer le dernier descendant direct de Charlemagne.

Révocation d'un procureur de la République

M. Abadie, nommé procureur de la République à Castellane, vient d'être révoqué. Le motif de cette révocation serait, d'après les journaux du Tarn, « que M. Abadie se refusait à rejoindre son poste ».

Un conseiller général et maire fraudeur

On écrit de Tours :

« Il y a quelques années que l'administration des contributions indirectes soupçonnait M. Rabault, conseiller général de la Haye-Descartes et maire de Sepmes, de frauder le fisc en fabricant des vins de sucre dont la totalité ne pouvait provenir de ses vignes.

» A la suite de perquisitions récentes, on s'est convaincu de la réalité des faits et des poursuites sont commencées contre M. Rabault dont les fraudes, dit-on, dépassent 20,000 francs. »

Accident sur la glace

Avant-hier, dans l'après-midi, à Lille, au champ de patinage de la porte de Dunkerque, un groupe de dames entourait une marchande de gâteaux, quand tout à coup un craquement se fit entendre. C'était la glace qui cédait sous le poids et s'entr'ouvrait. Dix dames disparurent à l'instant sous l'eau. La panique fut indescriptible; les meilleurs patineurs s'enfuyaient pendant que les dames se débattaient en poussant des cris épouvantables. On parvint cependant à les retirer toutes saines et sauves ; plusieurs s'étaient évanouies et furent transportées en fiacre à leur domicile.

BULLETIN FINANCIER

30 janvier 1895.

On s'est occupé aujourd'hui de la consolidation des cours et par suite les affaires n'ont pas été très animées.

La nuance est toujours la fermeté, il ne peut guère en être autrement avec l'abondance de l'argent.

Nous sommes à deux jours de la liquidation et il n'y a rien de bien extraordinaire à ce qu'il se soit produit quelques réalisations qui n'ont du reste que peu d'influence.

Le 3 0/0 n'a pas été bien brillant, il est facile de voir que le niveau actuel n'est pas facile à franchir et le public commence à s'en rendre compte. Dernier cours 102 50.

L'Extérieure paraissait vouloir franchir le cours de 74, mais elle a fléchi sur le bruit que le jeune roi était atteint d'influenza. C'est une maladie qui revient périodiquement à la veille de la réponse des primes. Nous n'y attachons aucune importance.

Le Suez a consolidé son avance d'hier. La plus-value des recettes de janvier 1895 sur janvier 1894 est à l'heure actuelle de 360,000 francs et le mois de janvier de l'année dernière avait été exceptionnel.

L'Italien est à surveiller à 86.40.

Nous avons remarqué des réalisations sur les fonds russes.

Les sociétés de crédit ont été un peu délaissées. Comme nous le disons du reste plus haut, le marché aujourd'hui n'a présenté que peu d'intérêt. Il se réserve évidemment pour demain, jour de la réponse des primes, la lutte paraît devoir être assez vive.

DE LAVIGERIE,
22, place Vendôme, Paris.

Bibliographie

La grande édition nationale de LA FRANCE ILLUSTRÉE, par *Malte-Brun*, est une œuvre hors ligne, que son exceptionnelle valeur recommande à tous, comme le plus magistral monument patriotique. — Il n'est aucun tableau de notre pays, de nos possessions extérieures qui soit aussi complet, aussi saisissant, aussi vivant, où s'harmonisent avec autant de charme le coloris et l'attrait des descriptions pittoresques, le puissant intérêt des anecdotes, des épisodes et des récits historiques, l'infinie variété des détails sur les branches innombrables de l'activité humaine. LA FRANCE ILLUSTRÉE s'appuie sur des données statistiques d'une rigoureuse exactitude, d'une instructive actualité, les seules qu'il soit facile de lire et de consulter, tant la disposition en est ingénieuse. Tirée avec le plus grand soin par l'imprimerie *Quantin*, elle est accompagnée de superbes et nombreuses illustrations de *Clerget*, de cartes et de plans en couleurs, d'une admirable clarté, dressés et gravés spécialement par *Erhard*. Malgré toutes ces richesses, qui font de LA FRANCE ILLUSTRÉE un ouvrage luxueux, les éditeurs *Jules Rouff et Cie* la mettent à la portée de tous par son prix et par son mode de publication ; ils en font paraître chaque semaine un fascicule qui ne coûte que 90 centimes, et qui contient 48 pages de texte et de gravures, grand format in-octavo, avec cartes et plans en couleurs.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 31 Janvier

Observations de M. DAVY, *opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.*

	Baromètre	Thermomètre
Hier soir, à 5 h.		au-dessous 3°
Ce matin, à 8 h.		au-dessous 5°
Midi,	763 m/m	au-dessus 1°
Hausse,	» m/m	
Baisse,	2 m/m	
Température minima de la nuit		au-dessous 6°

SAUMUR

La température

La hausse barométrique est presque générale en Europe ; à Paris, il atteint 763mm. C'est du beau temps, mais ce beau temps se traduit par des grands froids. Il est des points du territoire où la température est des plus rigoureuses. A Epinal, 25° au-dessous de zéro ; 28° à Rambervillers ; 30° sur les bords du lac Gérardmer. A Cannes, la neige tombe ainsi qu'à Paris et dans maints autres endroits.

Dans le Centre et dans l'Ouest, le froid est également très rigoureux.

A Saumur, le thermomètre était descendu ce matin à 6° au-dessous de zéro. Le vent violent qui soufflait constamment du nord et du nord-ouest rendait le froid plus pénible.

La neige est entièrement restée sur le sol.

En ville, la municipalité a fait balayer et jeter la neige par dessus le quai, et les principales rues ont été sablées.

A midi, le froid est moins vif et le soleil qui apparaît vient réchauffer de ses rayons toute la nature engourdie.

La Loire charrie à nouveau des glaçons.

***

Un enfant renversé par une voiture

Avant-hier, à onze heures du matin, le cocher Petiteau passait rue du Petit-Versailles en conduisant sa voiture au petit trot, quand un bambin de huit ans, Emile Breton, s'avisa de traverser la rue devant le cheval qui le renversa et l'une des roues passa sur la jambe droite de l'enfant.

Relevé aussitôt par M. de Monaco, sous-lieutenant au 2e chasseurs d'Afrique, habitant Saumur, et par un charretier de Varrains dont le nom nous échappe, le gamin fut conduit chez M. le docteur Besnard qui déclara que la jambe n'était point cassée, mais qu'on pouvait redouter les suites de cet accident.

***

Commencement d'incendie

Avant-hier soir, vers 9 heures 1/2, chez M. B..., commissionnaire, un bidon de pétrole renversé a pris feu. Mais l'incendie, qui gagnait divers objets mobiliers, sacs et cordes, a été promptement éteint. Le dommage est nul.

***

Clôture de la chasse

Jamais la bredouille la plus déshonorante n'a allongé autant le nez d'un chasseur que ne l'a fait la neige tombée dans la nuit de samedi à dimanche.

Quand les disciples de Saint-Hubert ont vu la dernière aurore se lever enveloppée de son manteau immaculé, ç'a été un grand cri de rage pour maudir le ciel et les lois.

Les plus tenaces ont tenu à chausser leurs guêtres, à ceindre la cartouchière; mais, à peine sortis de chez eux, quel désastre de leurs illusions ! la neige recouvrait tout.

Les philosophes s'en sont consolés en faisant le calcul du gibier qui a pu ainsi échapper à une journée meurtrière entre toutes et qu'ils retrouveront à l'ouverture prochaine, multiplié et rendu confiant par les joies de la famille.

---

9 **Feuilleton de « l'Echo Saumurois »**

AU MOULIN

Oh oui, elle peine rudement, nourrice, avec son usine et ses préoccupations de chaque minute. Au fait, je ne vous ai pas encore dépeint le moulin.

Vous m'objecterez que tous les moulins se ressemblent. Possible. Mais, dans chaque appartement, dans chaque coin, dans chaque pierre de « mon » moulin s'est incrusté un fragment de mon enfance. Ne vous rebecquez donc point, si je le décris avec passion. D'ailleurs, cette topographie est indispensable pour la motivation des évènements qui précipitent la solution de notre roman.

Le moulin des Airelles est construit à dix pas de la Mirette dont, vers trois cents mètres en amont du barrage, il emprunte l'eau par un bief ourlé de peupliers d'italie. Le rez-de-chaussée élevé de douze pieds au-dessus du sol des cours, les deux étages de la façade, en retrait sur la grande route d'Avallon à Château-Chinon, fixent la plaine — qu'arrose la rivière — moucheté de blé, seigle, avoine, prairie, maraîchages plantés à la boulevue en bas du cadre des coteaux sur lesquels pleure la vigne de juin dont les paisseaux accrochent las écheveaux de buée lourdement ballottés à la surface du courant par les soirs d'août. Les culées du pont qu'englobe la route touchent les murs du jardin fruitier. De la route au perron composé de quatorze marches en pierre et d'une rampe de fer, s'ouvre une première cour communiquant avec la voie départementale au moyen d'une barrière mobile, bordée à droite par le hangar sous lequel s'entassent les ferrailles hors d'usage et les machines aratoires, par le fournil où se brassent et se cuisent, chaque samedi, le pain nécessaire à la consommation hebdomadaire, le michon au beurre et aux œufs du dimanche et les galettes onctueuses et friantes victimes de ma gourmandise. A gauche, l'appentis abritant gerbières, charretins, tombereaux, la carriolle de Périne et un immense fumier haut de dix pieds — le réfectoire aux poules, disions-nous. Au sud, les écuries pour six chevaux. Au nord, la petite forge où Baptiste « un mâtin de génie » rafistole et retape les mécanismes usuels d'un raccord ou d'un redressement faciles. A gauche de la barrière et de cette première cour miroite et glissotte une parcelle de bief dans laquelle on puise l'abreuvage des chevaux et l'eau utile aux besoins ménagers. A droite du perron, un couloir à ciel ouvert, longeant l'habitation et la seconde cour, aboutit au jardin potager. Près des écuries, sous la voûte du bief qui traverse tout le sol de l'usine, dans leur coursière et sous la chappe de volige, crachent et marmonnent les roues de bois fouettées par l'éclusée. A la première marche du perron, contre la muraille, s'annexe un banc de noyer sur lequel nous nous asseyons pour aspirer la fraîcheur et causer, le souper achevé.

***

Montez le perron. C'est la cuisine, la sacristie de Mme Boyer. O la cuisine ! Comme je la vois, comme je la renifle ! Comme le seul souvenir dilate mes narines et les bourre de senteurs grasses, chaudes, saines, robustes, de senteurs à ressusciter un mort, senteurs de court bouillon, de matelotes, de pot au feu, d'écrevisses, de civet, d'escargots farcis, de canard aux navets, de petit salé et de perdrix aux choux, de jambon transpirant sur le gril, d'omelettes, de fritures, de crêpes, de gaufres, de beignets, de croquettes, d'arômes et de bouquets inoubliables, inoubliés, immortels ! O les chaudières semblables à quelque mortier présidentiel doublé d'or ! O les tourtières hissant sur trois pattes arquées leur fière cuvette mordorée ! O la gamme héroïque des casseroles retentissantes comme les cymbales de la gastronomie, comme la « poluphlosboia thalattè » d'Homère et sur le cuivre rouge desquelles le soleil bat du tambour ! Tous ces ustensiles métalliques ayant leur voix, leur timbre propres — tous des lyres ! — chantants, pleurants, sanglotants, ricanants, gloussants, frissonnants et ronronnants ! Dans le jambage de la cheminée, le tournebroche épanchait, de longues heures, son crécellement plus suave à l'oreille que la *Rêverie* de Schumann, que les cors de *Sémiramide* et d'*Obéron !* Et le cercueil radieux des poissonnières ! et le calice fatigué de la grande marmite ! Et les poêles à la fois sombres et luisantes, ces « béguines » expéditives et serviables de l'art culinaire ! O la bonbonnière plissée, gondolée, ciselée, tailladée, ajourée en trèfles des bassinoires ! J'étais bien jeune, et déjà Périne m'i-

Reproduction interdite.

Sac à ouvrage perdu

Hier soir, aux environs de 8 heures 1/2, Mlle Deschamps, dont le père, plâtrier de profession, habite rue des Boires, 15, a perdu, sur la place de la Gendarmerie, un petit sac à ouvrage, en canevas, contenant des ciseaux munis de leur chaîne, un dé en argent, deux petits poinçons manchés d'os et un porte-aiguille.

MUSIQUE MUNICIPALE

Deuxième Concert d'hiver

Mercredi 13 février 1895, à 8 heures, au Théâtre, deuxième Concert d'hiver offert par la *Musique Municipale* à ses membres honoraires, avec le concours de :

Mme NOBLET, cantatrice des Folies-Dramatiques ;

M. GEORGES QUANTÉ, violoniste, âgé de 14 ans, 1er prix du Conservatoire à 12 ans ;

M. GEORGES LAUNAY, chanteur humoristique des grands Salons de Paris.

Programme

1er PARTIE

1. Ouverture de *Zampa* (Hérold) : MUSIQUE MUNICIPALE.
2. *En dansant la gavotte* (G. Lemaire), chanté par Mme NOBLET
3. *Souvenir d'Haydn*, pour violon (G. Quanté), exécuté par l'auteur.
4. *Le Secret de Colombine* (Tagliafico), chanté par Mme NOBLET.
5. *Le Conservatoire de Pantin*, grande scène musicale : (Golzené et Foitot) : M. LAUNAY.
6. *Berceuse*, pour violon (G. Quanté), exécutée par l'auteur.
7. *Comme les autres*, duo (Luillier), par Mme NOBLET et M. LAUNAY.

2e PARTIE

1. *La Traviata*, fantaisie (Verdi) : MUSIQUE MUNICIPALE.
2. *L'Eclat de rire* (Auber), chanté par Mme NOBLET.
3. *Je sens que j'm'enrhume du cerveau*, chansonnette (A. des Roseaux) : M. LAUNAY.
4. *Mazurka*, pour violon (Wiénawski), exécutée par M. G. QUANTÉ.

Menuet de *Manon* (lever de rideau) : MUSIQUE MUNICIPALE.

Scène de Démocrite

COMÉDIE EN VERS, DE REGNARD

Cléantis, Mme NOBLET. — Strabon, M. LAUNAY

Le Chef de Musique, V. MEYER.

Piano de concert de la Maison Pillet-Bersoullé

Les Souscripteurs pourront retenir leurs places à l'avance, moyennant un supplément ainsi fixé : Loges de balcon et Baignoires complètes, 2 francs ; Premières Loges complètes, 1 franc ; toute place seule, 50 centimes (Parquet, 25 centimes, à retenir chez le Concierge du Théâtre).

Prix pour les non-souscripteurs : Loges de balcon et Baignoires complètes, 6 francs ; Premières Loges, 5 francs ; Place seule, 1,50.

NOTA. — Tout sociétaire qui emmènera avec lui une personne non-souscripteur devra payer place entière.

Pour la location, s'adresser chez M. COURANT, *rue de la Comédie.*

L'Exposition de 1895 à Angers

Extrait de la liste des exposants

(Suite)

M. Bourmansais, instituteur à Coron : Cahiers, dessins, travaux manuels.

Mlles Vivet, institutrices à Saumur : Travaux manuels, paille, jonc, etc.

Mme Gouiller, institutrice à Gennes : Cahiers, album de travaux manuels.

M. Margueritte, instituteur à Grézillé : Cahiers, dessins, cartes, etc.

M. Jouet, instituteur à Coutures : Cahiers.

M. Joullain, instituteur à Gennes : Cahiers, dessins, musée. (*A suivre.*)

LES ROSIERS

Grave accident d'arme à feu

Lundi dernier, vers 3 heures du soir, M. Georges Chalot, propriétaire aux Rosiers, se préparant à chasser le canard en Loire, descendit, sur le quai, dans son bateau, les bras chargés de trois fusils. Par malheur, il glissa sur l'escalier ; les fusils échappèrent de ses mains, se heurtèrent aux marches et deux détonations se firent entendre. Attiré par l'explosion, M. Chabot père accourut, releva son fils baignant dans le sang, le transporta chez lui et manda M. le docteur Vidal.

La blessure est très grave par elle-même et par les complications qui peuvent survenir. Au mollet gauche entièrement déchiré, deux os ont été brisés et enlevés sur une étendue d'environ dix centimètres.

MARTIGNÉ-BRIAND

Vol de pain

Avant-hier, le domestique de M. Houet, cultivateur à la Tranchée, commune de Martigné-Briand, voyait, dans la matinée, un journalier nommé Reuillier, de réputation douteuse, s'enfuir à travers champs, en emportant un objet quelconque caché sous sa blouse. Le domestique avertit M. Houet qui interpella Reuillier, lequel répondit qu'il cherchait une trace de lièvre.

M. Houet se retira, mais sans perdre de vue le journalier, et celui-ci déposa sous une haie l'objet soupçonné, puis s'éloigna. M. Houet alla visiter la haie et y trouva un pain de dix livres soustrait dans sa boulangerie. Reuillier s'était enfui.

Les gendarmes de Martigné-Briand allèrent l'interroger chez lui et, après aveu complet du vol, l'ont amené à la prison de Saumur.

« Hérodiade » au Grand-Théâtre

Ce soir jeudi, au Grand-Théâtre d'Angers, M. Giraud donne l'œuvre de Massenet, *Hérodiade*, opéra en 4 actes et 7 tableaux, avec le concours de Mme C. Le Roux, de l'Opéra, qui chantera le rôle de Salomé.

Dévoré par les rats

Depuis quelque temps, les voisins du nommé Jean Cadot, âgé de soixante ans, journalier, demeurant à Armaillé, arrondissement de Segré, s'étonnaient de ne plus le voir.

Ayant pénétré chez lui, ils le trouvèrent étendu au milieu de sa chambre, ne donnant plus signe de vie.

L'ayant transporté sur son lit, on constata que Cadot avait succombé le 21 courant, jour de sa disparition. De plus, une partie du visage, les deux pouces et plusieurs doigts des pieds avaient été dévorés par des rats.

M. le docteur Georges Trochon a constaté le décès.

Morts causées par le froid

Lundi, M. Guérinet, ancien concierge du tribunal de Chinon, par suite d'une congestion occasionnée par le froid, est tombé évanoui sur la route de Chinon à Saint-Louans. Des soins empressés ont été donnés par des passants au malade, qui a été reconduit en voiture à son domicile.

Le malheureux est mort dans la soirée.

Le lendemain soir, le nommé Glodéou, âgé de 70 ans, demeurant à la Fuye, est tombé boulevard Heurteloup, à Tours, en proie à une congestion causée par le froid.

Transporté à son domicile, il n'a pu recouvrer l'usage de ses sens.

Un médecin appelé n'a pu que constater le décès.

Consigne levée

Depuis les fêtes de Noël, les troupes de la garnison de Châteauroux étaient consignées par suite d'une épidémie de rougeole.

Cette consigne vient d'être levée et, maintenant, les jeunes soldats peuvent obtenir les permissions momentanément suspendues.

La consigne subsiste pour les garnisons de Poitiers et du Blanc, où l'épidémie n'a pas encore pris fin.

Tribunal correctionnel de Segré

Depuis quelque temps, les populations agricoles étaient vivement émues et justement inquiètes des actes de brutalité sauvage exercés sur les chevaux que l'on mettait dans les champs. Plusieurs de ces animaux avaient été éventrés dans les environs de Segré et de Pouancé, lorsque la gendarmerie de Châteaubriand arrêta un individu nommé Malnoë Auguste, né à Saint-Aubin-du-Pavoil, commune de Segré, pour vol d'un cheval.

Nous avons déjà raconté les méfaits de cet être malfaisant.

Malnoë se reconnut coupable devant le tribunal de Châteaubriand non seulement du vol qui lui était imputé, mais il reconnut être l'auteur des violences et des blessures graves exercées sur des chevaux parqués dans les champs.

Le tribunal de Châteaubriant a condamné pour ces faits Malnoë à un an de prison.

Le 14 novembre dernier, Malnoë passait en voiture sur la route de Bourg-d'Iré à Loiré, lorsqu'il aperçut dans un champ quatre juments appartenant au fermier Gohier Eugène. Il attacha son cheval à la barrière, passa dans le champ, et frappa la meilleure jument, que Gohier estime 1,000 fr., de deux coups de couteau. Malnoë reconnaît le fait avec un cynisme qui dénote un fou ou une nature profondément vicieuse.

Le tribunal le condamne à six mois de prison, maximum de la peine, et dit que cette peine ne se confondra pas avec celle prononcée par le tribunal de Châteaubriant.

État Civil de Saumur

NAISSANCES

Le 29 janvier. — Léonie-Marie Picard, au Clos-Bonnet.

DÉCÈS

Le 29 janvier. — Jean-Marie Le Glorion, sans profession, 84 ans, veuf de Annette Perron, à l'Hospice ; — Germaine-Marie Précop, 9 jours, place de Nantilly, 2.

Le 30. — Amélie-Léontine-Esther Guillau, 1 an, rue de la Visitation, 87 ; — Jeanne Touchais, veuve de Frédéric Boulissière, blanchisseuse, 82 ans, à l'Hospice.

Beauté de la chevelure

Mettez quelques gouttes d'huiles du Congo sur votre tête, frictionnez légèrement et vous avez une chevelure soyeuse, souple, lustrée, exhalant un délicieux parfum de fleurs fraîches.

Le meilleur *dépuratif* connu est la **Tisane Dussolin.** Il suffit d'en prendre une cuillerée à café chaque matin. On en trouve dans toutes les pharmacies. Vente en gros, pharmacie Derbecq, 24, rue de Charonne, à Paris.

Les Régiments de Cavalerie de réserve

et les Chevaux de Réquisition

Nos lecteurs n'ont point oublié qu'aux manœuvres de l'automne dernier, le ministre de la guerre a mis à l'essai la réquisition des chevaux chez le propriétaire pour la formation à Compiègne du 45e régiment de dragons, et à Limoges du 61e régiment de chasseurs.

Cet essai de mobilisation du cheval non dressé pour les manœuvres de guerre a donné lieu à de nombreuses controverses. Une communication de M. Lavalard à la *Société nationale d'agriculture de France*, nous apprend quels résultats sont sortis de ces opérations.

Les renseignements ont été fournis à M. Lavalard par M. Cagny, vétérinaire à Senlis, qui s'est trouvé professionnellement mêlé à la formation du 45e régiment de dragons à Compiègne.

M. Cagny rappelle d'abord que l'on a cherché à se rapprocher le plus possible, dans le choix des chevaux, de ce qui se passerait en temps de guerre. Il classe les 450 chevaux qui ont concouru à la formation du 45e régiment de dragons de la manière suivante : 100 chevaux de trait léger proprement dit, 100 chevaux habituellement employés comme chevaux de selle et 250 chevaux d'attelage et de trait léger, dont la plupart n'avaient jamais été montés.

Qu'a-t-on obtenu avec de tels chevaux ?

Voici la note même de M. Cagny :

« De l'aveu de tout le monde, tous ces chevaux ont pu, sans désordre, exécuter les divers mouvements de cavalerie ; voilà pour le dressage ; quant à l'entraînement, voici ce qu'ils ont fait : vers le 13 octobre, ils ont quitté la garnison pour aller manœuvrer autour d'Amiens ; pendant douze jours, ils ont manœuvré et ont été cantonnés dans les villages ; le jour de la revue passée par le général ministre de la guerre, les hommes sont restés en selle depuis six heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

» Le lendemain, lors du retour à Compiègne, ils ont terminé par une étape de 36 kilomètres ; les chevaux ont été ramenés le 26 à Senlis par des territoriaux. Ils ont donc fait l'étape de 30 kilomètres au pas ; partis à 7 heures du matin, ils sont arrivés à 2 heures, n'ayant ni bu ni mangé. Je les ai examinés à l'arrivée ; l'allure était bonne, tous portaient bien la tête, pas de boiterie à l'allure du pas, pas de blessure de selle ; ils avaient maigri, mais les membres étaient fermes, la pousse du poil d'hiver les rendait plus communs, enfin ils étaient creux par l'effet de la diète.

» Nous avons eu à examiner, dit encore M.

---

noculait le respect de la nourriture, de ses austères et patientes cuissons.

***

Au centre de la cuisine, la table oblongue de chêne servant au repas commun des maîtres et des serviteurs. Miss Clair un peu émue de la « promiscuité », aux premiers jours de notre résidence, se calma lorsqu'elle eut constaté la politesse et la réserve des commensaux ordinaires. A droite, l'énorme fourneau de brique et ses cinq portes de tôle ; à gauche, la belle fontaine et le bassin de cuivre rouge pointillé de fleurs et d'oiseaux, objet de ma convoitise permanente. En retour, quatre marches conduisant à la « grande chambre du moulin ». En face de l'entrée, l'alcôve de Périne avec cabinet de toilette. Plus loin, après la porte vitrée ouvrant la salle à manger, se carre le secrétaire antique, à galerie de cuivre, en bois de rose pâli où la meunière enferme ses registres, ses papiers et son argent. Dans le parement droit du mur, bâille la cheminée de briques, haute de six pieds, qu'éclairent d'une lueur bleuâtre les landiers polis au grès tous les matins et dont la tige se termine par une espèce de tulipe largement treillissée. Chaque « joue » est creusée d'une niche avec siège de liais où s'étuvent et débattent leurs affaires intimes le patron et la patronne, par les soirées d'hiver, quand les domestiques ont gagné le lit. Depuis la mort de Boyer, personne, sauf moi, n'occupa la « guérite » du défunt. Baptiste lui-même, malgré la familiarité dont l'honore la veuve, ne s'est jamais permis cet empiètement. Un placard étroit contigu au manteau renferme les deux fusils de Germain voilés par leur étui de serge et que Périne fourbit pieusement deux fois par mois. Au-dessus de la tablette rougeoient deux carapaces de homard liées par un ruban rose fané. Ma mère envoya les deux crustacés pour le repas de noces de Périne et on conserva précieusement les cuirasses, tant en mémoire de la solennité et par affection pour la donatrice que pour perpétuer la figuration de ce mets extraordinaire au regard des paysans. Les homards datent l'un des fastes de la famille Boyer. Le coin de ce parement est dévolu à l'horloge de Comté gaînée d'un sapin bruni, vernissé, marqueté de feuillages en charme autour de son œil de verre sous lequel brimbale la lune d'acier, et couronnée d'une tiare en laiton repoussé sur laquelle détalent Phébus et son quadrige.

La salle à manger comporte pour ornements uniques une cheminée à la prussienne en marbre noir, une glace d'un mètre, douze chaises de noyer cannelées, la table ronde en noyer et à rallonges utilisée seulement les jours de fêtes carillonnées et lors des visites de ma mère. Un corridor voûté que plafonne le fruitier... (ô les cinq et six mille poires et pommes annuelles emmaillotées dans la paille !) et flanqué d'un double escalier pour monter au premier étage et pour descendre à la « meulerie », sépare la salle à manger de la chambre du moulin, la « chambre aux mécaniques », qui m'était absolument interdite à cause des engrenages dangereux. La « cambuse » de Baptiste, meublée d'un lit courtepointé de laine verte, d'une chaise paillée et de six champignons pour les vêtements — économisés les engins d'ablution, le farinier se lavant dès le matin, hiver comme été, dans la Mirette ! — absorbe l'angle droit de l'immense pièce communiquant avec la case aux meules par deux trappes voilant une échelle de fer.

(*A suivre.*) A. M.

Cagny, les tares et dépréciations ; elles ont été trouvées insignifiantes, et les indemnités (totales) se sont élevées à un peu plus de 500 fr. Après quarante-huit heures de repos, ces chevaux avaient repris leur gaieté et les propriétaires, effrayés le premier jour par le mauvais aspect de leurs animaux, reconnaissaient que tout allait bien. »

Quant au 61e régiment de chasseurs formé à Limoges, les chevaux fournis étaient en général conformés pour la selle, beaucoup étaient au-dessous de la taille habituelle, avec cela communs et d'anciens tarés, un vétérinaire de cette région a fourni des renseignements qui se rapprochent sensiblement de ceux de M. Cagny.

Malgré leur hétérogénéité, les chevaux se sont bien comportés ; les chevaux des paysans surtout ont mieux supporté les fatigues de la mobilisation que ceux dits de luxe.

Les chevaux communs, qui s'éloignaient le plus par leur conformation du type de la selle, sont revenus en meilleur état que les autres.

Tous les chevaux, à quelques exceptions près, n'ont fait aucune difficulté au dressage et à l'entraînement. Ils ont évolué facilement, mieux qu'on ne s'y attendait. Les blessures ont été extrêmement rares.

Comme on le voit, d'après ce qui précède et qui résume la communication très intéressante de M. Lavalard, les résultats de ce premier essai de mobilisation du cheval de cavalerie de réserve ont dépassé, selon la formule consacrée, toutes les espérances.

Mais ces résultats imprévus amènent M. Lavalard à faire les réflexions suivantes :

« Les résultats obtenus pour les deux régiments de réserve sont bien éloignés des idées émises par la remonte de l'armée et par l'administration des Haras. Que deviennent les théories qu'elles défendent, concernant la production du cheval de guerre ? Le cheval à deux fins, si apprécié en Angleterre, a montré encore dans ce cas sa supériorité.

» Le cheval à « deux fins », c'est-à-dire l'animal qui peut servir à de multiples besoins, être attelé au cabriolet, à la voiture, à la charrette, être monté pour la selle, c'est là le type intermédiaire que l'on doit chercher à multiplier pour la remonte de l'armée et particulièrement pour la cavalerie de ligne.

» L'essai qui vient d'être fait démontre que les chevaux à double emploi manquent moins en France qu'on voulait le faire croire.

» La sélection dans les croisements, mais surtout les soins d'hygiène, la nourriture, la gymnastique fonctionnelle, permettront aux éleveurs de produire d'excellents chevaux propres à l'attelage et à la selle, et leur éviteront les mécomptes et les pertes qu'ils éprouvent en s'attachant à ne faire exclusivement que des chevaux aptes au service militaire. »

Et M. Lavalard insiste sur ce fait, mis en évidence par les expériences de création de régiments de cavalerie de réserve : que le cheval dit *type militaire* ou cheval de guerre peut être, sans inconvénients, employé à d'autres travaux pendant la paix.

« Le cheval destiné un jour à la guerre devra être vif, mais assez patient pour ne pas s'émouvoir du tumulte, il devra être robuste et sobre, capable d'endurer les fatigues et de résister aux changements du temps, peu difficile sur la nourriture, susceptible d'endurer la faim et la soif. »

Ces qualités, que M. Lavalard énumère avec toute l'autorité que lui donne sa grande expérience, ne sont-elles pas précisément celles que possédaient les chevaux que nous avons vu, dans notre jeunesse, réquisitionnés dans le département de Maine-et-Loire, au moment de la guerre de Crimée, et si nous avons encore bonne mémoire, ces chevaux à deux fins, que les acheteurs du ministère de la guerre de ce temps-là ont livré à l'armée, ont fourni un service excellent et se sont montrés capables de supporter les privations et les dures fatigues.

A. Bouchard.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux « *obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux* ». Maladie de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades Mahon à Saumur, à la pharmacie Perrin. — Paris, rue du Pas-de-la-Mule, 2, et correspondance.

Marché de Saumur du Samedi 26 Janvier

Froment-commerce, l'hectolitre	—	—	Bœuf 1 60, vache, kil.	1	80
id. halle (moyenne)	—	—	Veau —	2	40
Méteil —	—	—	Mouton —	2	40
Seigle —	—	—	Porc —	1	80
Orge —	—	—	Poulets la couple	5	—
Avoine —	8	—	Dindonneaux —	17	—
Sarrasin —	10	—	Canards —	6	—
Haricots blancs —	30	—	Oies —	14	—
Haricots rouges —	24	—	Beurre le kilog.	2	20
Fèves —	—	—	Œufs la douzaine	1	00
Noix —	14	50	Foin, la charretée de 780 kilog.	50	—
Châtaignes —	14	—	Luzerne —	50	—
Sel les 100 kil.	15	—	Paille —	30	—
Son —	10	—	Huile de noix, 50 kil.	130	—
Pommes de terre, la barrique,	12	—	Chanvre 1re qualité les 52 kilog. 500	—	—
Farine, la cuisse de 157 kilog.	41	—	id. 2e —	—	—
Pain 1re qual., le kil.	—	—	id. 3e —	—	—
id. 2e id. 0.26 66	—	—	Charbon de bois, les 100 kilog.	16	—
id. 3e id. 0.20	—	—	Charbon de terre —	4	—

M. Léon FRESCO, Chirurgien-Dentiste,

N° 1, rue Beaurepaire, Saumur.

Consultations du 1er au 15 de chaque mois.

Nouvelle application du plombage Bayard aux dents les plus cariées, garantissant la mastication indéfiniment.

Prix : 3 francs, soins compris

EXTRACTION DE DENTS GRATIS

Le Gérant L. Delaunay

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 30 JANVIER

FONDS		Est	954 —	**VALEURS DIVERSES**	
3 0/0	102 50	— Obl. 3 0/0 nouv.	477 —	Gaz pour l'étranger	635 —
3 0/0 amortissable	100 50	Lyon-Méditerranée	1425 —	Gaz Compagnie parisienne	1055 —
3 1/2 1894	108 50	— Obl. 3 0/0	474 —	Cie Transatlantique	340 —
SOCIÉTÉS DE CRÉDIT		Midi	1295 —	Omnibus de Paris	1075 —
Banque de France	3797 —	— Obl. 3 0/0 nouv.	473 —	Suez (actions)	3095 —
Comptoir national d'Escompte	573 —	Nord	1795 —	**FONDS ÉTRANGERS**	
Crédit Foncier	900 —	— Obl. 3 0/0 nouv.	473 —	Anglais 2 3/4	105 —
Crédit Industriel	541 50	Orléans	1570 —	Autriche 4 0/0 or	103 25
Crédit Lyonnais	822 50	— Obl. 3 0/0 1884 nouv.	478 25	Egypte Dette unifiée	105 30
Société Générale	— —	Ouest	1109 50	Espagne extérieure 4 0/0	74 50
CHEMINS DE FER		— Obl. 3 0/0 nouv.	477	Hongrois 4 0/0 or	101 50
Est-Algérien	590 —	Ouest-Algérien	599 —	Italien 5 0/0	86 40
— Obl. 3 0/0	450 —	— Obl. 3 0/0 nouv.	460 —	Portugais 4 1/2 0/0	184 —

Russe 4 0/0 1893	104 —	Bons de lot de 100 fr.	54 —		
— 4 0/0 Consolid. 1re et 2e série	102 30	**VALEURS FRANÇAISES**			
— 3 0/0 or 1891	89 60	**OBLIGATIONS**			
Crédit foncier égyptien	462 —	Chemins Brésiliens 4 1/2	415 —		
VILLE DE PARIS		Eaux Compagnie générale 3 0/0	475 —		
Oblig. 1855-60 3 0/0	608 —	Gaz Compagnie parisienne 5 0/0	511 25		
— 1865 4 0/0	560 —	Fives-Lille	480 —		
— 1869 3 0/0	427 —	Transatlantique 3 0/0	340 —		
— 1871 3 0/0	415 —	Panama 1re série 6 0/0	25 50		
— 1886 3 0/0	415 50	— 2e série 6 0/0	23 —		
— 1892	385 —	— 3e série 6 0/0	— —		
CRÉDIT FONCIER		— à lots	122 —		
Communales 1879	503 —	Suez 5 0/0	650 —		
Foncières. 3 0/0 1879	502 50	— 3 0/0	495 —		

VELOUTINE POUDRE DE RIZ SPÉCIALE préparée au bismuth. HYGIÉNIQUE, ADHÉRENTE et INVISIBLE

SEULE RÉCOMPENSÉE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889.

CH. FAY, Inventeur, 9, Rue de la Paix, PARIS *Se défier des Imitations et Contrefaçons* (Jugement du Tribunal de la Seine du 8 mai 1875).

A VENDRE OU A LOUER

PRÉSENTEMENT

UNE MAISON

Située au Pont-Fouchard, sur l'ancienne route de Doué.

Habitation et servitudes, avec bon jardin contenant environ 18 ares, serre, puits. Le tout aménagé pour le jardinage.

Bien achalandé. — Suite d'affaires après décès.

S'adresser à Mme veuve Albert, y demeurant.

C. GOUZÉ

18, rue Saint-Nicolas, Saumur.

Direction de Travaux. — Construction de plans. Etablissement et vérification de métrés. Expertises.

Compagnies d'Assurances

Demandent Agents et Courtiers.

Prendre adresse au bureau du journal.

CHANGEMENT DE DOMICILE

A partir du 1er mars prochain, la Chapellerie Chardon, actuellement rue de la Comédie, 29, sera transférée 2, *rue Saint-Jean*, en face la librairie Javaud.

A VENDRE

Vieux Journaux et Cognures

S'adresser au bureau du journal.

Toute demande d'adresse ou de renseignements doit être accompagnée d'un timbre pour la réponse.

Entrepôt des Ardoisières de la Commission D'ANGERS

Vente en Gros et en Détail.

R. BASTARD-BREHIN

Quai Saint-Nicolas, SAUMUR

BOIS DU NORD ET DU PAYS

Pâtisserie, Glaces, Sorbets, Confiserie fine

A. BOURDOIS, TRAITEUR

20, Rue Saint-Jean, à SAUMUR

Spécialité de Pâtés de Gibier, Volailles, Foies gras, etc.

Fournitures complètes pour Déjeuners, Lunchs, Diners

Pour la Ville et Campagne

Entrées froides et chaudes, Vol-au-vent financière et de poisson

Pâtés et terrines de Foies gras de Ruffec et de Strasbourg

M. Bourdois demande de suite deux apprentis.

ÉPICERIE NOUVELLE

38, Rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR

E. CHAUVEAU

Pâtés de foies gras Deschandeliers, depuis ..... 1 fr. 65

Choucroute de Strasbourg, Poitrine fumée, Saucissons d'Arles, de Lyon, Saucisses de Strasbourg, Jambon d'York, etc.

Camembert, Roquefort, Livarot, Brie, Port-Salut, Gruyère, Emmenthal, Fromages Gervais tous les vendredis.

Beurres :

Laiterie de St-Clément, tous les 2 jours ; d'Ysigny, 2 fois par semaine.

ARTICHAUTS NOUVEAUX

VIN ROUGE du pays, 0 fr. 35 le litre.

— (Année 1893), bon cru 0 fr. 40 —

— *BLANC du pays,* 0 fr. 45 —

IMPORTATION DIRECTE DE PRODUITS D'ESPAGNE

J. VICENS

Place de l'Hôtel-de-Ville, 1, et rue de la Tonnelle

PRIMEURS, Fruits secs, Oranges et Citrons

Vins d'Espagne pure nature

VINS FRANÇAIS, EAU-DE-VIE, RHUMS, COGNACS ET LIQUEURS

ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT FILS

Conserves Supérieures

Petits pois, la boîte	0 85 —	1/2 boîte	0 50
Petits pois Amieux	1 » —	—	0 60
Haricots verts	0 85 —		» »
Haricots verts Amieux	1 » —		0 60

Asperges, Pois, Haricots verts et Flageolets très fins et extra fins.

Dépôts des Maisons Amieux frères, de Nantes, et Rodel frères, de Bordeaux.

Nota. - Toutes nos conserves sont garanties, les boîtes manquées sont échangées

Par sortie de 5 kil. net, remise des droits d'octroi.

Sardines à l'huile, Pêche Française, deux boîtes pour 0,75

Gros Artichauts, 0 fr. 40 pièce

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, SAUMUR

MAISON P. ANDRIEUX

PRODUITS ALIMENTAIRES FELIX POTIN

Malgré la hausse persistante sur les Vins, mes achats antérieurs me permettent encore de vendre un très bon Vin rouge des coteaux de Saumur.

Vin rouge 35 c. le litre. — blanc 45 c. — { 26 litres pour 25 — Livraison à domicile par 6 litres.

Je défie toute concurrence pour la qualité de mes Vins

P. ANDRIEUX.

Saumur, imprimerie Paul Godet

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,

Hôtel-de-Ville de Saumur 1895

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Le Maire,